

Sénégal



Systeme de récépissé d'entreposage¹

Progrès en matière de gestion des risques liés aux marchés, financiers et post-récolte

Note de politique

Janvier 2017

Messages principaux

1

Le secteur agricole du Sénégal est sujet aux inondations, aux sécheresses, aux maladies endémiques et à la volatilité du marché. Les agriculteurs ont subi les risques liés au marché en raison de leurs faibles connaissances sur l'évolution du marché et de l'absence d'installations de stockage.

2

Les systèmes de récépissé d'entreposage (SRE) peuvent avoir des répercussions positives telles qu'accès des agriculteurs à des services qui améliorent le stockage des produits, accès à des financements, qualité des intrants et meilleurs prix sur le marché.

3

Trois formes de SRE ont été mises en place au Sénégal : le stockage communautaire, la tierce détention et les systèmes hybrides.

4

Le faible nombre de réglementations visant à protéger les parties prenantes en cas de défaillances, et l'absence de négociabilité des récépissés, compliquent la prestation de services de SRE.

5

Pour obtenir de meilleurs résultats liés aux SRE au Sénégal, il conviendrait d'adopter une réglementation relative aux récépissés d'entreposage, de renforcer les capacités des institutions financières et des tiers détenteurs, et d'obtenir des appuis auprès des donateurs.

Contexte

En tant que pays agro-exportateur, le Sénégal cherche à moderniser son secteur agricole grâce à un ensemble de programmes de financement et de vente des produits. Les efforts déployés depuis les années 1990 en ce sens ne produisent pas les effets escomptés, en raison dans une certaine mesure de la présence de certains risques liés à la production, aux marchés et au niveau macro. **L'évaluation des risques et le profil des risques 2016 élaborés par la PARM pour le Sénégal²** identifient tous deux les risques les plus importants pesant sur le secteur agricole national, à savoir les inondations, les sécheresses, les maladies endémiques et les risques liés aux prix sur les marchés d'intrants/de produits. Les agriculteurs sont devenus vulnérables aux risques liés aux prix pratiqués sur les marchés de produits en raison de l'inadéquation des installations de stockage, de la faiblesse de leur pouvoir de négociation et de leurs difficultés d'accès aux financements. Les principaux produits comme le niébé, le riz, le millet, le maïs et les arachides sont touchés par des pertes post-récolte et vulnérables aux risques liés aux marchés. Lorsqu'il est géré de façon professionnelle, le SRE peut largement favoriser l'accès des agriculteurs aux financements, aux installations de stockage, et leur permettre d'obtenir une meilleure qualité d'intrants et de meilleurs prix sur les marchés.

Types de SRE existant au Sénégal

Le système de récépissé d'entreposage (SRE) est un mécanisme qui permet à un agriculteur de stocker des produits comme du grain (p. ex. céréales et légumineuses) en échange d'un document, connu sous le nom de récépissé

d'entreposage. Ledit récépissé, qui constitue un acte de propriété de produits de quantité et de qualité données, est établi par un exploitant d'entrepôt ou un tiers détenteur, afin de sécuriser l'accès à des financements de la part d'institutions associées.

Le financement sur entrepôt se fonde sur les principes du droit des contrats, puisqu'il n'existe aucune loi spécifique ou organe régulateur compétent pour contrôler les activités. Les dispositions relatives à l'élaboration de récépissés relatifs aux biens figurent dans le Code des obligations civiles et commerciales (COCC), qui exige l'établissement d'un document concernant les dépôts effectués par le grand public en entrepôt. Le code ne contient toutefois aucune disposition concernant le caractère négociable des récépissés émis. Les sûretés relatives aux biens sont régies par l'Acte de l'OHADA, une loi qui prévoit que les biens soient nantis et inscrits dans le Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM). Si celui-ci n'est pas bien développé, il est tout de même associé à un fort taux d'enregistrement. Les types de SRE suivants ont été testés au Sénégal : le crédit-stockage communautaire, le modèle de la tierce détention, et un modèle hybride. Le tableau 1 présente les différences caractérisant ces deux systèmes.

Crédit-stockage communautaire

Avec l'aide d'ONG, les groupes d'agriculteurs stockent des produits dans des entrepôts à double cadenas, où les clés du premier cadenas sont détenues par le groupe, et celles du second par le prestataire financier soutenant l'activité. Cette activité existe au Sénégal depuis les années 1990. Le Crédit mutuel du Sénégal (CMS) l'a promu dans un premier temps pour le stockage des grains, oléagineux, légumineuses, et, dans certains cas, produits horticoles déshydratés tels que le paprika et l'hibiscus. Tout au long de ce projet, la CMS a joué le

1 Note de politique rédigée par Balikisu Osman pour la Plateforme pour la gestion des risques agricoles (PARM). Les informations fournies sont tirées du document « Étude sur les systèmes d'entreposage et de tierce détention adaptés à l'Afrique subsaharienne », J. Coulter Consulting Ltd et Sullivan & Worcester, UK LLP. Les pays étudiés dans le cadre de cette recherche sont le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, Madagascar, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda et le Sénégal. Les rapports entiers sont copubliés par l'Agence française de développement (AFD), le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) et le Fonds international de développement agricole (FIDA)/PARM.

2 La PARM a publié une étude d'évaluation des risques relative au Sénégal en 2016, axée sur les secteurs de l'élevage et de la pêche, qui complète l'étude d'évaluation des risques effectuée par la Banque mondiale (2013). Elle a également publié un profil des risques dans le pays sur son site Internet.





rôle de financier et d'exploitant d'entrepôt. Si elle a pu obtenir des crédits pour les agriculteurs concernés, le SRE n'a toutefois pas répondu à toutes les attentes. La gestion des stocks laissait en effet à désirer, et les prêts s'accompagnaient de niveaux élevés d'insécurité et de défaillance.

En 2011 et 2012, l'UE a financé des projets pilotes de stockage communautaire dans la région de Kaolack, afin d'expérimenter de nouvelles possibilités de SRE pour le maïs et le millet. Les parties prenantes concernées par ce projet pilote sont les suivantes : GRET, ENDA, PAMIF, ADAK et U-IMCEC. Les produits étaient stockés pendant une période allant jusqu'à 8 mois après la récolte. La ligne de crédit octroyée correspondait à 60 % à 80 % de la valeur du stock. Les taux d'intérêt s'élevaient en moyenne à 12 % par an et sont remboursés dans le cadre de versements mensuels. Bien que les stocks gérés aient été restreints (près de 30 tonnes pour trois villages), ce mécanisme a permis d'améliorer les revenus des agriculteurs participants à hauteur de 24 %. Le projet n'a pu se poursuivre après l'assèchement des financements des donateurs, les IMF n'ayant pas souhaité travailler en l'absence de soutien logistique de la part d'organisations de développement.

Tierce détention

Dans ce système, un tiers signe un accord tripartite avec les producteurs et les institutions financières, afin de gérer les stocks et de contrôler les récépissés. Au Sénégal, la tierce détention a démarré en 2011, avec l'initiative PCE financée par l'USAID, dont l'objectif était d'améliorer la chaîne de valeur du maïs. Ce projet reliait les agriculteurs aux providiers à Dakar, dans le cadre d'un accord entre la Fédération des producteurs de maïs du Saloum (FEPROMAS), une banque agricole publique (la CNCAS) et le groupe Bolloré. La FEPROMAS représente 10 groupes de producteurs et 882 adhérents individuels issus de 12 communautés rurales. Même si les agriculteurs membres ont pu obtenir des prêts correspondant à un montant s'élevant à 100 % de la valeur des produits stockés, le modèle n'a pas fonctionné comme prévu. Le nombre de contrats tripartites conclus était restreint, les garanties étaient rarement formalisées, et la chute des prix internationaux du maïs a réduit l'intérêt des clients.

Système hybride

Ce modèle a été mis en place dans la vallée du fleuve Sénégal pour tenter d'augmenter la production et les approvisionnements locaux de riz pour les industries locales. Il possède des caractéristiques empruntées aux modèles communautaire et de tierce détention. Dans ce cadre, un industriel (rizerie locale) travaille avec les organisations de production du riz qui fournissent du paddy aux entrepôts syndicaux où les produits sont stockés et contrôlés. Les banques fournissent des crédits à la production et se font rembourser ultérieurement par l'industriel. Ce modèle a rassemblé de nombreux acteurs pour dynamiser la chaîne de valeur du riz et renforcer les approvisionnements aux industries. Entre 2011 et 2013, les ventes de riz ont explosé, passant de 2 830 tonnes à 29 510 tonnes. Les agriculteurs ont passé des accords contractuels prévoyant des prix plus élevés, mais les remboursements ont pris du retard et la qualité du riz n'était pas uniforme. Par ailleurs, les petits exploitants ont souffert de frais élevés de gestion des stocks et de la concurrence exercée par le riz importé bon marché.

Tableau 1 : différences entre les trois SRE du Sénégal

SRE communautaire	Tierce détention	SRE hybride
Accord entre IMF et agriculteurs	Opéré par un tiers détenteur	Lancé par les industriels
Cible les agriculteurs individuels	Groupes d'agriculteurs plus ou moins larges	Organisations de producteurs
Principalement dans les régions centrales du pays	Régions centrales du Sénégal	Autour du fleuve Sénégal
Axé sur les grains, les oléagineux, les légumineuses, le maïs et le millet	Uniquement pour le maïs	Principalement pour le riz local

Contribution à la gestion des risques agricoles

Accéder aux financements : la composante des SRE liées aux garanties donne la possibilité aux agriculteurs d'accéder à des prêts auprès des institutions financières participantes. Les récépissés d'entreposage gérés par les industriels/tiers ont permis aux producteurs de riz de la vallée du fleuve Sénégal d'avoir accès à

des prêts et de se lancer dans une production annuelle. Près de 6 800 producteurs de riz étaient concernés, et le taux de remboursement tournait autour de 80-95 %. Avec ce résultat positif, les agriculteurs consolident un bon historique de crédit leur ouvrant la voie de prêts futurs.

Gérer l'approvisionnement des intrants : l'accès à des intrants fiables et de qualité demeure un problème fondamental pour le secteur agricole de nombreux pays africains, y compris le Sénégal. Le marché des intrants (semences, engrais) est peu développé et dominé par des canaux informels. Grâce au système de récépissés d'entreposage soutenu par l'USAID/PCE pour le maïs et le millet, les petits exploitants des régions de Kaolack et de Niore ont pu bénéficier d'un accès facile et bien coordonné aux intrants et équipements fournis par FEPROMAS.

Réduire les risques liés aux prix des produits sur le marché : les installations de stockage des SRE permettent aux agriculteurs de conserver leurs produits pendant plusieurs mois après la récolte, et de les vendre hors saison. Les agriculteurs peuvent ainsi profiter de prix plus élevés, augmenter leurs revenus et leur bien-être. Cet arbitrage intersaisonnier contribue également à réduire l'impact des pics de prix pour les produits alimentaires hors saison, ainsi que les problèmes d'accessibilité, notamment financière, des consommateurs. Par exemple, les bénéficiaires du mécanisme de récépissés communautaire testé pour le maïs et le millet dans les régions du centre du pays ont obtenu une marge bénéficiaire nette de 24 %. De même, les membres de FEPROMAS ont bénéficié de prix 20 % supérieurs aux taux du marché.

Éviter les pertes post-récolte : la gestion traditionnelle des produits après la récolte favorise les attaques de nuisibles et l'apparition de maladies sur l'exploitation et en dehors. Avec le SRE, les installations de stockage sont bien gérées et les stocks sont régulièrement contrôlés. Dans la région de Diagle, par exemple, les SRE ont fourni des solutions de stockage aux agriculteurs touchés de façon saisonnière par des pertes post-récolte. Ils ont ainsi pu stocker plus de 700 kg de produits dans les entrepôts communautaires, les protégeant de ce fait contre l'humidité, les nuisibles et les maladies qui réduisent la qualité du produit. Les agriculteurs bénéficient également d'une assurance contre les incendies, les vols et certaines catastrophes majeures.

Recommandations politiques

Adopter une loi régissant les activités de SRE. Le gouvernement devrait adopter une loi ayant pour objet de clarifier les exigences structurelles en matière d'entrepôts, d'opérateurs et d'exploitants, et plus spécifiquement, régissant les responsabilités des partenaires dans le cadre d'accords de tierce détention. Il devrait également prévoir le caractère négociable des récépissés d'entreposage en vue de renforcer la flexibilité des biens gagés.

Établir un cadre régissant les partenariats public-privé. Le gouvernement devrait s'associer avec des investisseurs privés pour favoriser la rénovation et la construction d'entrepôts. Des partenariats reliant les prestataires de services financiers intéressés doivent être établis, afin de favoriser l'utilisation de récépissés d'entreposage comme garantie pour accéder à des financements. Les programmes doivent chercher à obtenir un effet de levier de la part des organisations de producteurs présents dans les vastes bassins de production, et de ceux ayant un bon historique de crédit (soit formel soit informel) pour améliorer la solvabilité.

Renforcer la normalisation des produits. L'Association sénégalaise de normalisation devrait soutenir l'élaboration participative de normes de qualité portant sur l'ensemble des produits agricoles, et les présenter aux groupes de producteurs afin de renforcer le contrôle de la qualité au niveau des stocks de production.

Éduquer et former le personnel des institutions financières sur les services de financement des SRE. Ces dernières doivent familiariser leur personnel aux SRE afin d'améliorer les stratégies de gestion. Le personnel doit être encouragé à participer à des activités de formation lorsqu'elles sont organisées par le gouvernement ou les partenaires de développement. L'amélioration des connaissances permettra d'éviter de surestimer ou sous-estimer la qualité des produits stockés.

Jeter les bases de l'appropriation des systèmes de stockage communautaires et publics financés. Les donateurs doivent orienter leur appui vers les efforts actuellement déployés et éviter de créer de nouvelles initiatives. Le soutien doit prendre la forme d'une subvention pour aider à couvrir certains des coûts de lancement et de renforcement des capacités, afin d'améliorer l'appropriation des mécanismes existants en vue de leur pérennité.